Image not found or type unknown

Achat d’un appartement grevé d’une hypothèque judiciaire

Par **Patymomo**, le **16/11/2020** à **17:43**

Bonjour, j'ai signé un compromis de vente (pour acheter un studio) il y a trois mois avec une agence immobilière et la signature chez le notaire devait avoir lieu cette semaine(jeudi 19/11/2020) et n'ayant toujours pas reçu l'appelé de fonds, j'ai eu le notaire ce matin au téléphone et il m'a indiqué que la signature était annulée car le studio est grevé d'une hypothèque judiciaire c et j'ignorais tout de cette affaire ! Le vendeur du studio est décédé et ce sont ses héritiers qui le vendent; ce monsieur devait 50 000 euros à son ex-épouse et elle avait donc réclamé cette hypothèque judiciaire. Cette dame est décédée elle même et du coup , mon notaire vient de m'apprendre que la date de signature était annulée mais sans me donner d'autre date car il faut d'abord retrouver les héritiers de l'ex épouse et demander la mainlevée de l'hypothèque et je me sens flouée !!! Je souhaite donc annuler l'achat du studio et comme j'ai déjà versé 5% à l'agence immobilière (somme encaissée) je veux évidemment récupérer cet argent! Ma question est donc: comment dois je procéder svp??

Par **Marck.ESP**, le **16/11/2020** à **17:52**

Bonjour
Quelles sont les clauses résolutoire mentionnées au compromis ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés